

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 2 février 2026 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillères Jasmine Sharma, Sarah Champagne et Vanessa Leduc ainsi que les conseillers Luc Marsan, François Séguin, et John McRae sous la présidence du maire Paul Dumoulin, formant quorum.

### Absences :

La conseillère Nancy Dallaire et le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur.

### Sont également présents :

Le directeur général Olivier Van Neste et la greffière Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### *Minute de réflexion*

#### **26-02-0062 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville du 2 février 2026 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 10.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-25-R1857.04 /  
Services professionnels / Validation du concept, plans, modélisation 3D,  
devis et estimation du coût / Travaux d'aménagement du terrain de  
basketball au 2530, chemin Paul-Gérin-Lajoie

**« ADOPTÉE »**

#### **26-02-0063 Adoption du procès-verbal**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae

APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

**« ADOPTÉE »**

#### **26-02-0064 Première période de questions**

Toute question soumise par écrit au bureau de la greffière avant 15 h aujourd'hui, pour la séance en cours, est lue.

Les personnes présentes ont ensuite l'occasion de poser des questions aux membres du conseil.

Les questions ainsi que les réponses peuvent être entendues dans leur intégralité en visionnant la séance du conseil, en direct ou en différé, sur le site Internet de la Ville.

#### **26-02-0065 Mandat / Services professionnels juridiques / Commission d'accès à l'information / Dossier 1041788-J**

CONSIDÉRANT la demande de révision logée à la Commission d'accès à l'information dans le dossier 1041788-J à l'encontre de la décision du responsable de l'accès aux documents publics de la Ville;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc  
APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme d'avocats Dunton Rainville soit mandatée afin de représenter la Ville dans le dossier 1041788-J de la Commission d'accès à l'information.

« ADOPTÉE »

**26-02-0066 Autorisation de signature / Cession de rue / Lot 6 383 076 / Prolongement de la rue Jean-Claude-Tremblay**

CONSIDÉRANT la résolution 21-02-089 autorisant la signature du protocole d'entente pour le projet NP00191 : Préparation des plans et devis, surveillance et construction des infrastructures du « Projet de construction des services municipaux et de voirie du prolongement de la rue Jean-Claude-Tremblay », incluant les travaux de voirie, de pavage, de bordures, d'éclairage ainsi que les honoraires professionnels et tous les travaux connexes (règlement n° 1763 applicable);

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition du lot 6 383 076 correspondant à l'emprise du prolongement de la rue Jean-Claude-Tremblay;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir avec le propriétaire 9376-4561 Québec inc. pour la cession, à titre gratuit, du lot 6 383 076 correspondant au prolongement de la rue Jean-Claude-Tremblay, le tout conformément au protocole d'entente autorisé par la résolution 21-02-089.

« ADOPTÉE »

**26-02-0067 Autorisation de signature / Prêt à usage / Coopérative des techniciens ambulanciers de la Montérégie (CETAM) / 85, route De Lotbinière**

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire du lot 1 545 809 sur lequel est érigée la caserne 11 – De Lotbinière portant l'adresse 85, route De Lotbinière;

CONSIDÉRANT que la Coopérative des techniciens ambulanciers de la Montérégie (CETAM) exerce sa mission de service ambulancier sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la CETAM a demandé à la Ville la permission d'avoir accès à une case de stationnement extérieur et à certaines commodités situées à la caserne;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de consentir à la demande de la CETAM, et ce, afin d'améliorer la couverture du service ambulancier sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT les articles 4, 90 et 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae  
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de prêt à usage autorisant le prêt, par la Ville, d'une case de stationnement extérieur ainsi que l'accès à certaines commodités situées dans la caserne à la Coopérative des techniciens ambulanciers de la Montérégie (CETAM), et ce, pour la période du 15 octobre 2025 au 14 octobre 2026, prolongée automatiquement pour cinq périodes additionnelles d'un an chacune, à condition que les obligations prévues au contrat aient été respectées par la CETAM.

« ADOPTÉE »

**26-02-0068 Autorisation de signature / Documents relatifs à une demande d'opération cadastrale déposée dans le cadre d'un projet de la Ville**

CONSIDÉRANT que des opérations cadastrales sont requises dans le cadre de certains projets exécutés par la Ville, notamment lors d'acquisitions ou de cessions impliquant des fusions et des subdivisions de lots;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'approbation des plans et d'effectuer les demandes de permis nécessaires à la réalisation de ces opérations cadastrales;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout plan, demande de permis ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation d'une opération cadastrale exécutée dans le cadre d'un projet de la Ville.

**« ADOPTÉE »**

**26-02-0069 Mise à jour / Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (loi 14) qui modifie la *Charte de la langue française* (Charte) a été sanctionnée le 1<sup>er</sup> juin 2022;

CONSIDÉRANT que la Charte établit désormais un devoir d'exemplarité de l'État relativement à l'utilisation, à la promotion, au rayonnement et à la protection de la langue française;

CONSIDÉRANT que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT l'adoption, le 18 novembre 2024, de la Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juin 2025, de modifications réglementaires visant à bonifier les dispositions de la Charte relatives au devoir d'exemplarité de l'État;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de modifier sa directive particulière en conséquence;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée une version révisée de la Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE ladite directive soit transmise au ministère de la Langue française et publiée sur le site Internet de la Ville.

**« ADOPTÉE »**

**26-02-0070 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre**

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 20 janvier 2026 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

**26-02-0071 Dépôt / Procès-verbal du comité de santé et de sécurité du travail des pompiers**

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de santé et de sécurité du travail des pompiers, tenue le 14 janvier 2026.

**26-02-0072 Mise à jour / Politique de reconnaissance**

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance, adoptée par le conseil municipal le 21 mai 2024 en vertu de la résolution 24-05-0408, prévoit des modalités de soutien financier pour la tenue d'activités sociales au sein de chaque service visant à favoriser les échanges et les relations entre collègues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale d'apporter des ajustements aux modalités de soutien financier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan  
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Politique de reconnaissance – GRH 16 soit mise à jour afin d'ajuster les montants accordés pour la tenue d'activités sociales afin d'en assurer une gestion équitable et responsable, tenant compte de la taille des différents services;

QUE soit approuvée la mise à jour de la Politique de Reconnaissance – GRH 16, laquelle entre en vigueur à compter de la date de la présente résolution.

**« ADOPTÉE »**

**26-02-0073 Création de poste / Graphiste / Service des communications**

CONSIDÉRANT que les besoins organisationnels du Service des communications justifient la création du poste de graphiste;

CONSIDÉRANT que ledit poste a fait l'objet d'une évaluation réalisée conjointement par les représentants de l'Employeur et ceux du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ), le 23 janvier 2026;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de graphiste soit créé au sein du Service des communications en date de la présente et que le salaire octroyé pour ce poste soit positionné à la classe 6 de l'échelle salariale incluse à la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur, et ce, conformément à l'évaluation réalisée conjointement par les parties patronale et syndicale le 23 janvier 2026;

QUE ledit poste relève du directeur du Service des communications;

QUE la présente résolution ait préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur et tout autre document ayant une valeur légale.

**« ADOPTÉE »**

**26-02-0074 Ratification / Octroi de contrat / 401-120-26-14 / Services de programme d'aide aux employés, télémédecine et services connexes**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite offrir à ses employés des services favorisant leur santé, leur bien-être et leur qualité de vie au travail, notamment par un programme d'aide aux employés (PAE), des services de santé mentale et de télémédecine;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle* (règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec un organisme à but non lucratif dans le but d'obtenir des services, et ce, conformément aux dispositions applicables de la loi;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de gré à gré a été octroyé, le 20 janvier 2026, à l'organisme sans but lucratif GreenShield Santé pour les services de programme d'aide aux employés, télémédecine et services connexes;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le contrat octroyé à GreenShield Santé, d'une durée de deux ans débutant le 1<sup>er</sup> février 2026 et se terminant le 31 janvier 2028, pour les services de programme d'aide aux employés, télémédecine et services connexes, et ce, pour un montant annuel de 20 466,60 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit établie en fonction de la quantité des services rendus, selon les prix unitaires inscrits au contrat;

QUE le directeur général et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout autre document requis, dans le cadre de ce contrat, afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**26-02-0075 Dépôt de candidature et autorisation de signature / Mérite municipal 2026 – catégorie Aménagement du territoire et urbanisme / Projet du Pôle municipal**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités de dépôt de candidature au prix du Mérite municipal 2026 dans la catégorie Aménagement du territoire et urbanisme qui vise, entre autres, à mettre en lumière des projets mobilisateurs et novateurs;

CONSIDÉRANT que la Ville considère que le projet du Pôle municipal satisfait aux critères et souhaite présenter sa candidature;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc  
APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général soit autorisé à déposer la candidature de la Ville au prix du Mérite municipal 2026, dans la catégorie Aménagement du territoire et urbanisme, pour le projet du Pôle municipal et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**26-02-0076 Aide financière 2025 / Politique de soutien à l'athlète**

CONSIDÉRANT la Politique de soutien à l'athlète de la Ville;

CONSIDÉRANT que les preuves de participation des athlètes à un événement de niveau compétitif, s'étant tenu lors de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, ont été remises au Service des loisirs et de la culture;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne  
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les montants appropriés soient versés, à titre d'aide financière, aux athlètes selon le tableau suivant :

Athlète ou organisme	Événement	Montant
Aurélie Bélanger	Coupe du Canada de volleyball intérieur en Ontario	1 000 \$
Jacob Roy	Jeux du Canada de crosse en enclos à Terre-Neuve	750 \$
Tristan Roy	Championnats nationaux de crosse au champ en Nouvelle-Écosse	500 \$

Emma Pelletier	Coupe Canada de softball en Colombie-Britannique	1 000 \$
Naomie Pelletier	Championnat canadien de balle rapide en Saskatchewan	500 \$
Anne Vaillancourt	Compétition de natation à Trois-Rivières	218,19 \$
Jonathan Hinse	Championnats panaméricains de vélo sur piste au Paraguay	1 000 \$
Alexanne Martel-Baril	Championnat canadien néo-junior de patin de vitesse sur courte piste à Calgary	321,76 \$

« ADOPTÉE »

**26-02-0077 Remboursement et ajustement / Inscriptions 2025 / Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants**

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants qui prévoit une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que les preuves d'inscription ont été remises au Service des loisirs et de la culture et que les vérifications nécessaires ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les sommes appropriées soient remboursées aux athlètes et aux organismes selon le tableau suivant :

Athlète ou organisme	Discipline	Saison	Montant
Emma Pelletier	Balle-molle, Équipe Québec	Été 2025	250 \$
Mélanie Moreau	Ringuette AA	2025-2026	250 \$
Club de soccer FC Trois-Lacs inc.	Soccer	Été 2025	81 167,13 \$
Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion (ajustement)	Hockey	2025-2026	750 \$
Club de tennis de Vaudreuil-Dorion (ajustement)	Tennis	Été 2025	39,60 \$
Club de tennis de Vaudreuil-Dorion (ajustement)	Tennis	Printemps 2025	34,65 \$
Club de Volleyball Citadins (ajustement)	Volleyball	2025-2026	1 719,50 \$

« ADOPTÉE »

**26-02-0078 Aide financière 2026 et 2027 / Camp de jour pour enfants handicapés / Centre Notre-Dame de Fatima**

CONSIDÉRANT que l'entente entre la Ville et le Centre Notre-Dame de Fatima s'est terminée le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que le Centre Notre-Dame de Fatima offre, entre autres, des services de camp et de répit-hébergement favorisant le développement intégral des enfants handicapés en proposant une programmation variée, structurée et sécuritaire;

CONSIDÉRANT que le Centre Notre-Dame de Fatima s'engage à réduire le tarif applicable en fonction de l'aide financière versée par la Ville;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae  
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit versée au Centre Notre-Dame de Fatima, sur présentation des pièces justificatives, une aide financière pour les années 2026 et 2027 équivalente à 30 % du coût des services spécialisés dispensés aux enfants handicapés résidant sur le territoire de la Ville souhaitant s'en prévaloir, et ce, pour un montant annuel ne dépassant pas 4 000 \$.

« ADOPTÉE »

**26-02-0079 Octroi de contrat et autorisation de signature / 401-120-26-13 / Fourniture de services pour la production du Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion 2026**

CONSIDÉRANT que le paragraphe 4 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* permet d'octroyer de gré à gré les contrats de fourniture de services reliés au domaine artistique ou culturel;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par In Situ inc. pour la production du Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion 2026;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae  
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé à In Situ inc. (Montréal) le contrat pour la production du Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion 2026, et ce, pour un montant de 65 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat avec In Situ inc. ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**26-02-0080 Autorisation de signature / Protocole d'entente / Congélateur libre-service à tarification sociale**

CONSIDÉRANT la proposition de l'organisme Les Complices Alimentaires d'implanter un congélateur libre-service à tarification sociale sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Service des loisirs et de la culture;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et Les Complices Alimentaires.

« ADOPTÉE »

**26-02-0081 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-26-17 / Fourniture de deux véhicules utilitaires compacts – Toyota RAV4 hybrides (Travaux publics)**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture de deux véhicules utilitaires compacts – Toyota RAV4 hybrides, une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, ladite soumission est conforme;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Autos Excelsior inc. (Laval) pour la fourniture de deux véhicules utilitaires compacts de marque Toyota, modèle RAV4 hybride, année 2026, neufs, et ce, pour un montant de 81 994 \$, taxes et tout tarif applicables non compris;

QUE soit autorisée une dépense maximale de 7 000 \$, taxes applicables non comprises, pour l'aménagement complémentaire (identification, équipements de sécurité et équipements de signalisation) desdits véhicules;

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans.

« ADOPTÉE »

**26-02-0082 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-26-05 / Marquage sur chaussée**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le marquage sur chaussée, neuf soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 15 janvier 2026 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-26-05;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc  
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les soumissions suivantes, déposées par les plus bas soumissionnaires par lot, pour les travaux de marquage sur la chaussée, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-26-05 :

- lot A : 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska), (Sainte-Cécile-de-Milton) pour un montant de 55 666 \$, taxes applicables non comprises,
- lot B : JBM Marquage Routier inc. (Mascouche) pour un montant de 207 012 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix révisés des soumissions des adjudicataires;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2026, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

**26-02-0083 Octroi de contrat / 401-120-26-15 / Fourniture de sel de déglaçage**

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle* (règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur étant le seul en mesure de fournir les services;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan  
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé à Mines Seleine, une division de Sel Windsor ltée (Pointe-Claire) le contrat pour la fourniture de sel de déglaçage, et ce, pour les montants de 170 \$/tonne métrique (sans transport) et de 190 \$/tonne métrique (avec transport), taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des biens reçus en fonction des prix unitaires selon les besoins du service.

« ADOPTÉE »

**26-02-0084 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n°s 1 à 4 / Appel d'offres n° 401-110-25-R1860.01 / Entrepreneur général / Construction en mode clé en main d'une patinoire couverte et réfrigérée dans le secteur du parc-école des Quatre-Saisons**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de la construction en mode clé en main d'une patinoire couverte et réfrigérée dans le secteur du parc-école des Quatre-Saisons (appel d'offres n° 401-110-25-R1860.01) comprenant les ordres de changement n°s 1 à 4 totalisant un montant de 91 627,49 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

**26-02-0085 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-24-R1827.13 / Services professionnels / Validation du concept final, plans, devis et surveillance / Travaux de réhabilitation du quai Esther-Blondin**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels de validation du concept final, de préparation des plans et devis et de surveillance des travaux de réhabilitation du quai Esther-Blondin (appel d'offres n° 401-110-24-R1827.13) comprenant l'ordre de changement n° 1 totalisant un montant de 10 000 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

**26-02-0086 Ouverture / Prolongement de la rue Jean-Claude-Tremblay / Lot 6 383 076**

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie du prolongement de la rue Jean-Claude-Tremblay sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la partie de la rue Jean-Claude-Tremblay correspondant au lot 6 383 076 soit décrétée ouverte en date de la publication de l'acte d'acquisition au Registre foncier du Québec.

« ADOPTÉE »

**26-02-0087 Usage conditionnel / 1991, montée Labossière / Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds / Lot 1 678 841 / Zone RM2-401 / CCU n° 25-12-0101**

CONSIDÉRANT une demande d'approbation d'un usage conditionnel à l'égard de l'immeuble sis au 1991, montée Labossière;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 25-12-0101, formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 décembre 2025, mais à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 19 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil relativement à cette demande d'approbation d'usage conditionnel;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée, à l'égard de l'immeuble sis au 1991, montée Labossière, la demande d'approbation d'un usage conditionnel afin d'autoriser l'usage « Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds », et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- que soit déposé un plan préparé par un arpenteur-géomètre illustrant les modifications proposées à l'aménagement du terrain;
- que soit installée une bande d'aménagement paysager de 3 mètres avec une bordure de béton coulé tout autour du lot 1 678 410;
- que soit réduit le nombre maximal de cases de stationnement en cour avant à 15 cases, avec lignage de peinture au sol afin d'assurer le respect de cases conformes et d'une allée d'accès réglementaire;
- que soit ajouté un espace vert, en cour avant, d'une superficie de 130 mètres carrés;
- que soit planté un arbre de moyen ou grand déploiement à tous les 10 mètres linéaires, tout autour du lot 1 678 410;
- que soit planté un minimum de 6 arbres de moyen ou grand déploiement en cour avant;
- que soit planté un total de 46 arbres, dont 60 % doivent être des conifères, et qu'il y ait un minimum de 4 essences différentes d'arbres sur la propriété;
- que soit installée une clôture avec des lattes autour de la propriété;
- que soit installée une table de pique-nique en cour avant.

« ADOPTÉE »

**26-02-0088 Adoption avec changement / Règlement n° 1709-36 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités / Mise à jour de certains tarifs pour l'année 2026**

La greffière mentionne l'objet du règlement, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci ainsi que le changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1709-36 a été déposé à une séance tenue le 19 janvier 2026;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement n° 1709-36 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin de mettre à jour certains tarifs pour l'année 2026 »

avec changement, soit le remplacement du libellé de l'article 5 concernant l'annexe 8.

« ADOPTÉE »

**26-02-0089 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1863 / Nuisances – RMH 450**

La conseillère Sarah Champagne dépose le projet de règlement n° 1863 sur les nuisances – RMH 450 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**26-02-0090 Avis de motion, présentation et dépôt de projet / Règlement n° 1869 / Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

La conseillère Vanessa Leduc présente et dépose le projet de règlement n° 1869 visant à remplacer le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* (règlement n° 1815) et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**26-02-0091 Modification par résolution / Augmentation de la dépense / Règlement d'emprunt n° 1845 / Acquisition d'un camion autopompe**

CONSIDÉRANT l'adoption, lors d'une séance du conseil tenue le 20 novembre 2023, du *Règlement autorisant l'acquisition d'un camion autopompe et décrétant une dépense et un emprunt de 1 880 000 \$ à ces fins* (règlement n° 1845);

CONSIDÉRANT que ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-25-61 pour l'acquisition d'un camion autopompe, la soumission reçue s'est révélée supérieure à l'estimation des coûts prévue au règlement n° 1845;

CONSIDÉRANT que l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la possibilité d'adopter, par résolution, une modification à un règlement d'emprunt lorsque celle-ci n'a pas pour effet d'augmenter le fardeau fiscal des contribuables;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le titre du *Règlement autorisant l'acquisition d'un camion autopompe et décrétant une dépense et un emprunt de 1 880 000 \$ à ces fins* (règlement n° 1845) soit remplacé par le suivant :

« Règlement autorisant l'acquisition d'un camion autopompe et décrétant une dépense de 2 088 000 \$ et un emprunt de 1 880 000 \$ à ces fins »;

QUE l'article 2 de ce règlement soit remplacé par ce qui suit :

« Le conseil autorise, pour les fins visées à l'article 1, une dépense n'excédant pas 2 088 000 \$ selon l'évaluation jointe à ce règlement comme annexe A-1. »;

QUE l'article 3 de ce règlement soit remplacé par ce qui suit :

« Pour pourvoir à ces dépenses, le conseil décrète un emprunt au moyen d'une émission d'obligations jusqu'à concurrence de 1 880 000 \$, remboursable en 15 ans, et affecte une somme de 208 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté. »;

QUE l'annexe A jointe à ce règlement soit remplacée par l'annexe A-1 laquelle est jointe à la recommandation SGAJ-21-0009;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**« ADOPTÉE »**

**26-02-0092 Autorisations de la Direction générale**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 20 janvier 2026.

**« ADOPTÉE »**

**26-02-0093 Période de questions et d'information – Élus**

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité de poser des questions et transmettre de l'information.

John McRae mentionne, à titre de coups de cœur :

- que le 1<sup>er</sup> février marque le début du Mois de l'histoire des Noirs. Il souligne l'importance de cette commémoration et en profite pour féliciter l'APOUAC pour l'activité tenue en fin de semaine, ainsi que sa présidente.

- qu'il a participé à la 5<sup>e</sup> édition de la grande célébration du Mois du patrimoine tamoul qui s'est tenue à Vaudreuil-Dorion le 25 janvier dernier. Il félicite M. Moorthy de l'Association Tamoule de Bharati pour ce bel évènement.

Puis, comme bon coup, M. McRae rappelle que la relâche scolaire approche et que la Ville offre une belle programmation d'activités du 2 au 6 mars. Il invite la population à consulter le site Internet de la Ville pour les détails. Les inscriptions débuteront le 10 février à 9 h.

Sarah Champagne invite les citoyens à participer à la Journée sportive au parc de la Maison-Valois, le samedi 7 février de 13 h à 16 h (plusieurs activités sportives seront offertes). Elle remercie les citoyens pour leur confiance, soulignant qu'il s'agit des trois premiers mois de son mandat. Elle se dit honorée et touchée de représenter les résidents du district 6. En lien avec la Saint-Valentin, elle invite la population à souligner cette occasion et à « partager l'amour » dans la communauté.

Jasmine Sharma mentionne qu'elle a assisté avec le maire à la remise d'une médaille à une résidente centenaire de la résidence Chartwell Résidence Prescott et le maire explique brièvement le fonctionnement pour une telle reconnaissance.

#### **26-02-0094 Deuxième période de questions**

Les personnes présentes ont l'occasion de poser des questions aux membres du conseil.

Les questions ainsi que les réponses peuvent être entendues dans leur intégralité en visionnant la séance du conseil, en direct ou en différé, sur le site Internet de la Ville.

#### **26-02-0095 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 59 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Paul Dumoulin, maire

---

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Greffière